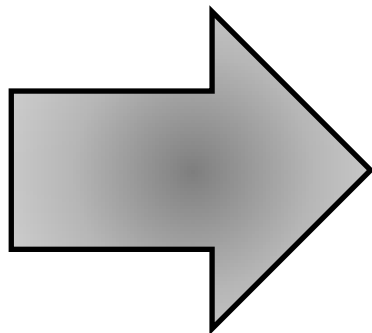


Ni amendable, Ni négociable



**RETRAIT** du  
projet de loi  
**EL KHOMRI**

**LE 9 AVRIL,**

**TOUS DANS LA RUE POUR NOTRE AVENIR ET CELUI DE NOS ENFANTS.  
MANIFESTATION A 14H30 – CARREFOUR DE LA RESISTANCE - BLOIS.**

Après l'ANI (*Accord National Interprofessionnel*) de sécurisation de l'emploi de 2013, après les lois Macron et Rebsamen, le CICE (*Crédit d'impôts Compétitivité Emploi*) et le pacte de responsabilité, après les reculs sociaux sur nos retraites et les remises en cause des droits et libertés notamment syndicales, sous prétexte d'état d'urgence, le projet sur la loi travail présenté par la ministre du travail El Khomri est la goutte d'eau qui fait déborder le vase !

La colère gronde face à ce projet de loi ultra libéral qui voudrait, demain, détruire le socle protecteur du Code du travail et des Conventions collectives.

Au nom de l'emploi, de la « flexi-insécurité » le gouvernement socialiste poursuit aveuglément ses réformes, donnant toujours plus de pouvoir au patronat et de moins en moins de droits et de garanties aux salariés.

**Et pendant ce temps, les entreprises du CAC 40 ne connaissent pas la crise : 80 milliards de profits en 2015 !**

Combattons les nouveaux cadeaux offerts au patronat, qui précarisent les travailleurs, tels que :

- L'augmentation du temps de travail par la modulation
- Le non-paiement des heures supplémentaires,
- La facilitation des licenciements,
- La réduction du temps de repos,...

Comme en 2006 pour le CPE, tous ensemble, le travail et la jeunesse doivent se mobiliser main dans la main face à ce diktat gouvernemental et patronal.

**Tout cela n'est ni acceptable, ni négociable !**

La CGT appelle l'ensemble des syndicats à organiser la mobilisation du 9 avril, par

l'information des salariés, à l'aide de la tenue d'assemblées générales.

Il est indispensable d'agir pour contester cette loi travail régressive et construire des revendications pour l'augmentation générale des salaires, pour le maintien, le développement des emplois locaux, l'amélioration des conditions de travail et de vie.

**Organisons et décidons ensemble** sur nos lieux de travail, des revendications à porter au sein de nos entreprises, administrations et débattons des actions collectives à prendre, y compris la grève et sa reconduction jusqu'à leurs satisfactions.

**LE 9 AVRIL EST UNE NOUVELLE ETAPE DANS LE  
BRAS DE FER QU'IL NOUS FAUT ENGAGER.**

**Intensifions Le Rapport De Forces Le 9 Avril Et Jusqu'au Retrait**

## Exigeons le retrait du projet de loi travail parce que nous refusons :

**L'inversion de la hiérarchie des normes**, qui permet que l'accord d'entreprise remplace la loi ou la convention collective et généralise les logiques de dumping social. Ce projet de loi n'est d'ailleurs que la première étape de la réécriture du code du travail.

### Le travailler plus pour gagner moins !

- L'incitation à étendre les forfaits jours avec des modalités de négociation dérogatoires (salarié mandaté) et la sécurisation des employeurs. C'est au contraire une réglementation stricte qui est nécessaire pour que la France respecte le droit universel en matière de garanties et protections collectives des salariés.
- La possibilité de fractionner les 11 heures consécutives de repos, pour les salariés en forfaits jours ou astreintes,
- Un droit à la déconnexion en trompe l'œil (application au 1er janvier 2018 sans aucune valeur contraignante).
- La possibilité de majorer 5 fois moins les heures supplémentaires par simple accord d'entreprise,
- La possibilité de moduler le temps de travail sur 3 ans et de reculer d'autant le déclenchement d'heures supplémentaires.

### La facilitation des licenciements

- Les critères des licenciements économiques restent identiques à ceux de l'avant-projet de loi et permettent à un groupe prospère de se débarrasser impunément d'une filiale française.
- Le plafonnement des indemnités prudhommes en cas de licenciement abusif devient un barème indicatif. Cependant ce barème ne sera plus établi en nombre de mois de salaire mais avec des montants forfaitaires, ce qui pénalisera directement les salariés les plus qualifiés.
- Les accords de compétitivité sont étendus aux cas de « développement » de l'emploi, et permettent d'imposer baisse de salaire horaire, flexibilité et mobilité, sous peine de licenciement pour motif personnel.
- En cas de transfert ou cession d'entreprise « nécessaire à la sauvegarde d'une partie des emplois », l'obligation de maintenir les contrats de travail est supprimée.

### La casse de la démocratie sociale dans l'entreprise

- La possibilité de faire passer des accords d'entreprise contre l'avis des syndicats représentant 70% des personnels.
- La possibilité, par accord de branche, de transformer les Négociations Annuelles Obligatoires (salaires...) en négociations triennales.
- La mise en place d'une durée de vie de 5 ans pour les accords d'entreprise,

### La remise en cause de la médecine du travail

- La suppression de la visite médicale obligatoire d'embauche.
- Le changement de mission des médecins du travail qui passent d'une logique de prévention à une mission de contrôle des salariés.

## MOBILISONS NOUS !

**A l'opposé du gouvernement et du patronat, la CGT demande le renforcement du Code du Travail et des garanties collectives dans le cadre d'un nouveau statut du travail salarié par une sécurité sociale professionnelle.**

*« garantir à tout travailleur ou étudiant, un salaire dès 18 ans, dès 16 ans pour les apprentis, au regard de sa qualification universellement reconnue quel que soit son poste de travail ou son entreprise et quelle que soit sa situation de travail (en activité, en formation, en congés maladie, au chômage...), pour mettre tout le monde du travail à l'abri de l'exclusion, du mépris et de la misère... »*

**Manifestation le 9 avril 2016.  
14H30  
CARREFOUR de la RESISTANCE – BLOIS -**

Blois le 04/04/2016

**SYNDIQUEZ-VOUS CGT**

Nom .....Prénom :.....

Téléphone :.....Email :.....

Entreprise ou Administration :.....Code postal :.....

A retourner à UD CGT – Maison des syndicats – 35/37 av, de l'Europe – BP 21004 – 41010 Blois cedex – email [udcgt41@orange.fr](mailto:udcgt41@orange.fr)